

LIVRE BLEU OUTRE- MER

Wallis-
et-Futuna
Terres australes
et antarctiques
françaises
Saint-Pierre-
et-Miquelon
Saint-Martin

Guadeloupe
Martinique
Réunion
Mayotte
Polynésie française
Nouvelle-Calédonie
Saint-Barthélemy
Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon



**LIVRE
BLEU
OUTRE-
MER**

LA FRANCE DES OUTRE- MER ET LE MONDE

Cayenne, Pointe-à-Pitre, Fort-de-France, Gustavia, Marigot, Saint-Pierre, Miquelon... La France est Atlantique. Saint-Denis, Mamoudzou, Port-aux-Français... La France est océano-indienne. Nouméa, Papeete, Mata-Utu... La France est Pacifique.

La France ne serait pas la même sans les outre-mer.

Cette France des trois océans contribue à la singularité de la voix de notre pays dans le monde. Elle est au fondement de notre identité nationale et de notre capacité, au XXI^e siècle, à porter un discours universel, par les valeurs qui le sous-tendent, parce que la France n'est pas uniquement un pays d'Europe.

Notre première frontière est celle que nous partageons avec le Brésil. Notre première zone économique exclusive est située dans le Pacifique. Notre identité est plurielle, riche de la diversité que la France des outre-mer nous apporte.

2,7 millions de nos concitoyens résident dans les outre-mer. Ils sont porteurs de projets, expérimentent des solutions, innovent et sont pleinement les acteurs de notre siècle. Ils sont aussi les premiers témoins des défis et des déséquilibres qui menacent certains territoires. Les consulter était une évidence. C'est l'ambition première des Assises des outre-mer.

Engagement du président de la République, cet exercice de mobilisation est sans précédent. Au terme de 8 mois de travaux, nous pouvons nous féliciter de l'avoir conduit ensemble.

25 000 participants se sont mobilisés dans le cadre d'ateliers thématiques ou de réunions publiques. Plus de 500 ateliers locaux ont été organisés, sous

l'égide des préfetures avec la participation active des élus. Des consultations Internet ont été organisées pour toucher un large public. Des sondages ont été réalisés. Qu'ils soient institutionnels, issus du monde économique ou de la société civile, tous ont eu l'occasion d'exprimer leurs attentes et leurs ambitions.

L'enquête IPSOS réalisée en Guyane, Guadeloupe, Martinique et à La Réunion est riche d'enseignements. Plusieurs thèmes apparaissent comme étant au cœur des préoccupations : le niveau de chômage, notamment celui des jeunes, le niveau élevé des prix, les difficultés de transport, les lourdeurs administratives, la santé, la sécurité...

Si chaque territoire possède ses spécificités, tous partagent des attentes fortes en matière de développement : transports en commun, soutien à la création d'entreprises et à la formation professionnelle, protection de l'environnement, accès aux soins, lutte contre les addictions et prévention de la délinquance.

Mais il ressort aussi de ces études d'opinion une dimension souvent omise : les ultramarins sont fiers de leurs territoires et pleinement conscients de ce qu'ils représentent dans leur bassin régional. Ils souhaitent se démarquer de l'image négative parfois entretenue par ceux qui ne s'intéressent à la France des outre-mer qu'à l'occasion des crises qui la secouent, ou à l'aune des clichés surannés dans lesquels le sens commun les enferme parfois.

L'opportunité de prendre la parole lors des Assises des outre-mer, dont les ultramarins se sont largement saisis, est un signe de confiance. C'est un lien tissé qu'il nous appartient de préserver. C'est l'expression d'une attente forte à laquelle il nous appartient de répondre.

Non par de vaines promesses : les Français des outre-mer réclament des décisions concrètes, des projets visibles. Ils sont lucides et pragmatiques. Répondre en réaffirmant la détermination de l'État à accompagner les outre-mer, par des politiques

volontaristes, adaptées, fruits de l'engagement de chacun des membres du Gouvernement.

Mais aussi en valorisant l'imagination, l'innovation et l'audace, car c'est par elles que se construit l'avenir. Plus de 1000 projets ont été proposés dans le cadre des ateliers locaux ! L'outre-mer des solutions n'est pas qu'un slogan, c'est une réalité concrète.

C'est l'originalité et l'un des fils directeurs de cette démarche, que d'avoir permis la rencontre des politiques publiques de l'État et des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens, d'avoir fait en sorte que ces deux dynamiques se rejoignent mieux.

Fallait-il pour autant que l'État narre seul le récit des territoires ultramarins dans le quinquennat ? Fallait-il qu'à l'heure de la différenciation voulue par le président de la République, il écrive, unilatéralement, l'avenir de chacun d'entre eux ?

Autour des quatre axes stratégiques qui en forment la colonne vertébrale et lui confèrent sa cohérence, le Livre Bleu se veut un instrument au service des territoires : territoires à vivre, territoires accompagnés, territoires pionniers, territoires d'influence et de rayonnement.

Des territoires dont le Livre Bleu redit l'indispensable accompagnement et la protection dont ils ont besoin dans leur trajectoire de développement.

Des territoires dont le Livre Bleu doit aussi permettre la transformation, la mutation, la préparation aux défis du monde de demain.

Des territoires dont l'avenir s'écrit dans un dialogue étroit avec les élus. Des territoires qui ont pour point commun d'appartenir à un « même » espace, celui de « par delà les mers », mais qui tous ont

leurs spécificités. Cet avenir, l'État n'a pas à le préempter, mais à l'accompagner.

Chaque territoire connaît sa propre temporalité. Celle-ci doit être respectée, prise en considération. Ce fut le cas dans l'organisation des Assises elles-mêmes.

Ainsi, en raison des phénomènes cycloniques ayant frappé Saint-Martin et Saint-Barthélemy en septembre dernier, les Assises des outre-mer n'ont pu y être organisées selon les modalités communes. A Saint-Martin, le choix a été fait de travailler uniquement le thème de la jeunesse. De son côté, Saint-Barthélemy a fait le choix de ne pas y prendre part.

En Nouvelle-Calédonie, le temps politique, pour les élus comme pour les citoyens, est naturellement tourné vers le référendum du 4 novembre prochain. La volonté de prendre part à cette démarche a été confirmée à l'occasion du XVI^e Comité des signataires réuni à Paris le 2 novembre 2017, en dédiant les échanges au thème de la jeunesse.

Quand la plupart des collectivités ultramarines sont à mi parcours de l'échéance des contrats de projet et de développement, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Martin devront les renouveler en fin d'année 2018. La Nouvelle-Calédonie et ses institutions provinciales et municipales bénéficient, à l'inverse, de contrats de développement récents (2017-2021) qui ne pourront faire l'objet d'avenants qu'à compter de 2019.

Dans d'autres territoires, des engagements structurants ont été conclus avec l'État au cours des derniers mois, que les Assises n'ont pas vocation à remettre en cause. C'est le cas de la Polynésie française, avec l'Accord signé en mars 2017 à l'Élysée, de la Guyane avec le Plan d'urgence mis en place en avril 2017, de Mayotte avec le plan d'action de l'État présenté en mai 2018, de Saint-Martin avec les orientations définies dans le cadre du plan de reconstruction de l'île.

La loi de programmation pour l'égalité réelle outre-mer, votée en février 2017, prévoit l'adoption, cette année, de plans de convergence destinés à penser l'avenir des territoires sur 10 à 20 ans, que déclineront des contrats d'une durée maximum de 6 ans.

Si les Assises nous conduisent à adjoindre la notion de « transformation » à celle de « convergence », elles ne constituent pas l'année 0 des politiques publiques outre-mer.

Le Livre bleu n'est pas une conclusion, mais une étape dans la dynamique voulue par le Président de la République.

Il nous appartiendra de l'entretenir collectivement, car à travers lui, à travers les initiatives, les espoirs et les projets qui se sont exprimés, c'est l'avenir qui se construit.

Nous nous retrouverons en septembre, pour désigner les lauréats du concours d'innovation.

Nous nous retrouverons avant la fin de l'année, pour organiser le forum des projets, afin de favoriser la rencontre de ceux qui les ont conçus et des décideurs les plus pertinents pour les accompagner.

Nous nous retrouverons, dès la rentrée, avec les élus des territoires, pour entamer la préparation des prochains plans de convergence et de transformation.

Nous nous retrouverons, à Paris et dans les territoires, pour suivre à intervalles réguliers la mise en œuvre de nos engagements.

Cet avenir est porté par le Gouvernement dans son ensemble sous l'autorité du Premier ministre. A cet avenir ont proposé de s'associer de nombreux partenaires avec lesquels nous avancerons pour lui donner corps : investisseurs institutionnels publics et privés, opérateurs de l'État qui tous devront intervenir sur ces territoires, fondations... et bien entendu l'ensemble des collectivités à l'égard desquelles ce Livre Bleu a valeur d'engagement, pour co-construire les outre-mer de demain.

Cet avenir, nous aurons à en rendre compte. Je souhaite que nous puissions nous donner les moyens d'apprécier les progrès accomplis, les pas franchis. Dans une logique de responsabilité, le présent Livre Bleu contient une proposition : celle de mesurer, chaque année, la convergence et la transformation des sociétés. Au cœur de cette matrice, j'ai souhaité placer l'individu, le citoyen et les dix-sept objectifs de développement durable qui, désormais, nous obligent collectivement.



Le livre bleu et le cahier « territoires de projets » qui l'accompagne constituent le résultat de huit mois de travaux interministériels et transversaux. Huit mois pour lesquels je veux remercier Thierry Bert, rapporteur général, ainsi que l'ensemble des rapporteurs, nationaux et territoriaux, qui l'ont accompagné. Remercier également les ministères, qui se sont activement associés à cette démarche. Remercier celles et ceux qui ont participé à l'organisation de cette mobilisation inédite, à Paris, outre-mer : ils sont nombreux et leur tâche n'a pas toujours été aisée. Remercier les membres de « l'équipe projets ultramarins », qui nous a prêté un concours précieux tout au long de la démarche. Remercier enfin tous les citoyens qui ont accepté de s'exprimer, de proposer, de prendre une part active à cette co-construction.

Annick GIRARDIN
Ministre des outre-mer
Juin 2018

LES ASSISES DES OUTRE-MER : BILAN

REDONNER LA PAROLE AUX CITOYENS D'OUTRE-MER

26 569

PARTICIPANTS AUX ASSISES

Entre octobre 2017 et avril 2018, les Assises des outre-mer ont permis à l'ensemble des citoyens d'outre-mer de prendre la parole. Cette consultation inédite a conduit plus de 25 000 participants à faire émerger des projets et des ambitions communes pour leur territoire.

551

ATELIERS LOCAUX

Afin de tenir compte de leur diversité et de s'assurer de la réalité des besoins exprimés par les populations, chaque territoire a pu définir ses propres thèmes en lien avec les élus et la société civile. 551 ateliers ont ainsi été organisés grâce à cette méthode de consultation innovante.

219

RÉUNIONS PUBLIQUES

Pour permettre à l'ensemble des citoyens de s'exprimer, 219 réunions publiques ont été organisées à la fois dans des petites, moyennes et grandes communes des territoires.

DES CONSULTATIONS CITOYENNES DANS TOUS LES TERRITOIRES

Cette carte présente le nombre de rencontres citoyennes qui se sont déroulées dans chaque territoire d'outre-mer, c'est-à-dire le nombre d'ateliers et de réunions publiques cumulés.

Rencontres
citoyennes

116



GUADELOUPE

62



GUYANE

204



MARTINIQUE

52



SAINT-PIERRE-
ET-MIQUELON

8



SAINT-MARTIN

103



LA RÉUNION

56



MAYOTTE

120



WALLIS-
ET-FUTUNA

27



POLYNÉSIE
FRANÇAISE

22



NOUVELLE-
CALÉDONIE

10



HEXAGONE

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DES CITOYENS D'OUTRE-MER ?

Ce tableau présente les résultats d'une consultation numérique qui a eu lieu entre le 4 octobre et le 22 novembre 2017¹. 7 806 citoyens d'outre-mer y ont participé afin de définir eux-mêmes les priorités pour leur territoire.

1

Pour les équipements publics

2

Pour le développement économique

3

Pour l'emploi

4

Pour l'environnement

5

Pour la santé

6

Pour la jeunesse

7

Pour les cultures

8

Pour la sécurité

9

Pour la protection des populations

¹ère consultation numérique des Assises des outre-mer, *Quelles sont les priorités des citoyens d'outre-mer?*, novembre 2017. L'intégralité des résultats de cette consultation numérique est disponible sur le site www.assisesdesoutremer.fr.

GADELOUPE

GUYANE

LA RÉUNION

MARTINIQUE

MAYOTTE

NOUVELLE-
CALÉDONIE

POLYNÉSIE
FRANÇAISE

SAINT-PIERRE-
ET MIQUELON

WALLIS-
ET-FUTUNA



Transports en commun



Les routes



Transports en commun



Transports en commun



Les routes



Transports en commun



Transports en commun



Ports et aéroports



Transports en commun



Création d'entreprises



Gestion et croissance des entreprises



Création d'entreprises



Création d'entreprises



Création d'entreprises



Gestion et croissance des entreprises



Gestion et croissance des entreprises



Gestion et croissance des entreprises



Gestion et croissance des entreprises



Formation professionnelle



Formation professionnelle



Formation professionnelle



Formation professionnelle



Formation professionnelle



Formation professionnelle



Formation professionnelle



Formation professionnelle



Formation professionnelle



Gestion de l'eau



Traitement des déchets



Traitement des déchets



Traitement des déchets



Protection de la nature



Traitement des déchets



Protection de la nature



Gestion de l'eau



Protection de la nature



Accès au soins



Accès au soins



Prévention contre la maladie



Accès au soins



Accès au soins



Prévention contre la maladie



Alimentation



Accès au soins



Prévention contre la maladie



Enseignement



Enseignement



Enseignement



Enseignement



Enseignement



Engagement social et civique



Enseignement



Engagement social et civique



Enseignement



Accès à la culture



Mise en valeur du patrimoine



Accès à la culture



Mise en valeur du patrimoine



Mise en valeur du patrimoine



Accès à la culture



Mise en valeur du patrimoine



Mise en valeur du patrimoine



Mise en valeur du patrimoine



Lutte contre la délinquance



Lutte contre la délinquance



Lutte contre les violences aux femmes et enfants



Lutte contre les addictions



Lutte contre la délinquance



Lutte contre la délinquance



Lutte contre les addictions



Lutte contre les addictions



Lutte contre les addictions



Adaptation des constructions



Programme de formation aux risques



Adaptation des constructions



Adaptation des constructions



Adaptation des constructions



Adaptation des constructions



Adaptation des constructions



Adaptation des constructions



Adaptation des constructions

DES PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES AU COURS DES ASSISES²...

86 % des citoyens d'outre-mer
n'ont pas ou peu confiance dans les politiques publiques
menées dans leur territoire.

Ils sont **90 %** à souhaiter
que les politiques publiques soient plus
transparentes.

Seuls **46 %** des citoyens d'outre-mer
sont optimistes pour l'avenir de leur territoire.

Pour **64 %** des habitants des Départements
et régions d'outre-mer (DROM), les conditions de vie
des jeunes sont perçues comme difficiles³.

82 % d'entre eux conseillent aux jeunes
qui cherchent à faire leurs études
ou à trouver un travail de quitter leur territoire.

70 % des habitants
des DROM se déclarent
satisfaits des conditions de vie
dans leur territoire.

...ET DES MOTIFS DE SATISFACTION PARTAGÉS PAR TOUS

70 % des habitants des DROM se déclarent satisfaits des conditions de vie dans leur territoire.

Ils sont **88 %** à déclarer être fier de leur territoire d'appartenance.

96 % des citoyens d'outre-mer estiment que leur territoire pourrait jouer un plus grand rôle dans son environnement local et international.

92 % d'entre eux considèrent qu'ils disposent d'autant de droits politiques, sociaux, économiques et civiques que les citoyens vivant dans l'hexagone.

Ils sont également **92 %** à estimer qu'ils ont des intérêts communs avec les habitants de leur territoire.

²2^e consultation numérique des Assises des outre-mer, *Quels sont votre ressenti et vos idées concernant votre territoire ?*, mars 2018. L'intégralité des résultats de cette consultation numérique est disponible sur le site www.assisesdesoutremer.fr.

³Ipsos, *La perception par les ultramarins des Assises des outre-mer*, mars 2018. L'intégralité des résultats de cette étude est disponible sur le site www.assisesdesoutremer.fr.

LE CONCOURS PROJETS OUTRE-MER AU SERVICE DES INNOVATEURS ULTRAMARINS

850
CANDIDATURES



Le concours Projets Outre-mer a été lancé afin de soutenir et d'encourager les porteurs de projet ultra-marins. Les projets présentés devaient contribuer à l'amélioration du quotidien des citoyens d'outre-mer et au développement de l'innovation au sein des territoires. Avec 850 candidatures reçues, le concours a permis de montrer la vitalité de l'innovation en outre-mer !

19
LAURÉATS



Les 19 lauréats du concours remportent 10 000 € et un an d'accompagnement par les partenaires des Assises (Caisse des dépôts, Agence française de développement, Bpifrance et l'Institut d'émission des départements d'outre-mer) afin de leur apporter de réelles perspectives d'accélération ou de déploiement.

Les lauréats sont désignés par le public et par l'équipe projets ultramarins, un panel de personnalités choisies pour leurs parcours, leurs compétences et leurs sensibilités. l'équipe projets ultramarins est composée de :

Jean-Etienne ANTOINETTE, président de la délégation Outre-mer au CESE

Guy CLAIREAUX, professeur des universités, université de Bretagne Occidentale (Brest)

Jean-François DELFRAISSY, président du Comité National consultatif d'éthique

Nassir GOULAMALY, chef d'entreprise

Mémona HINTERMANN-AFFÉJEE, conseillère au CSA

Gaël LAGADEC, professeur d'économie - Président de l'université de Nouvelle-Calédonie

Pascal LEGITIMUS, comédien

Jean Marc MORMECK, délégué interministériel à l'égalité des chances des Français d'outre-mer

Gaël MUSQUET, entrepreneur social, président de Hand

Joëlle PREVOT-MADERE, dirigeante d'entreprise

Audrey PULVAR, présidente de la Fondation pour la Nature et l'Homme

Bernard RAMANANTSOA, ancien directeur d'HEC

Dominique RESTINO, président fondateur de Moovjee, entrepreneur et président de CCI

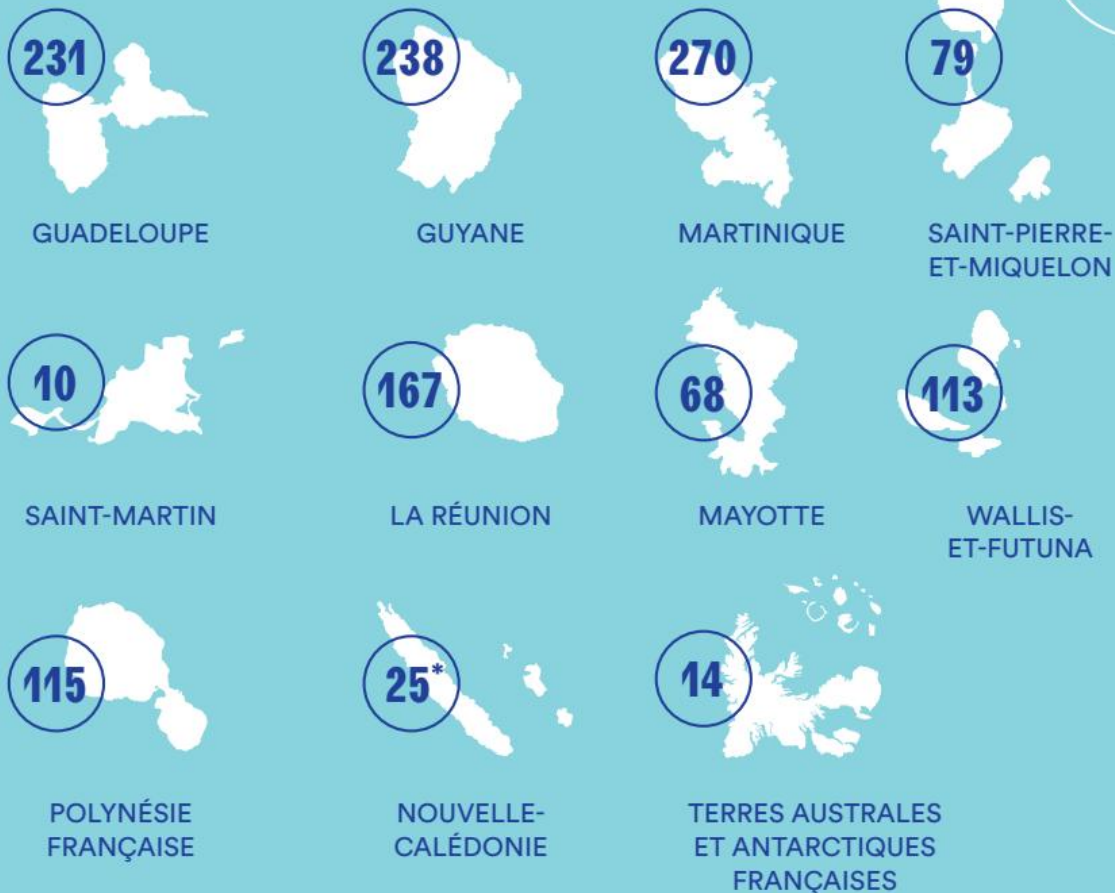
Rozette YSSOUF, psychologue

LES PROJETS DES ASSISES ISSUS DES CONSULTATIONS CITOYENNES

1 330 PROJETS ISSUS DES ATELIERS
ET RÉUNIONS PUBLIQUES DONT :

Agriculture et pêche / Environnement et énergie / Éducation et culture /
Développement économique / Mobilité et transports / Jeunesse et sports /
Formation professionnelle / Santé et protection sociale / Numérique /
Foncier et logement

Cette carte présente le nombre de projets réalisés
dans le cadre des consultations citoyennes.



Retrouvez l'ensemble des projets des territoires
sur le site www.assisesdesoutremer.fr

* Pour la Nouvelle-Calédonie, les Assises ont strictement porté
sur la thématique « jeunesse » et avait sélectionné très en amont
25 projets prioritaires

SYNTHÈSE

Parce qu'il existe des questions communes, le Livre Bleu apporte des réponses à tous.

Parce qu'il se veut être le trait d'union entre une parole remontée des territoires et la mise en œuvre de politiques publiques qui ambitionnent de « transformer » les outre-mer, il s'inscrit dans une dynamique dont le quinquennat constitue un cadre temporel.

Conçues sur la base d'un diagnostic partagé, de priorités collectivement discutées, les « ambitions » du Livre bleu et les leviers mobilisés pour les réaliser constituent la part de l'État, au titre du réflexe Outre-mer à une œuvre nécessairement collective.

Les outre-mer doivent être des « territoires à vivre », à « vivre mieux » : c'est le premier axe stratégique de ce Livre Bleu.

La sécurité, l'accès aux services publics essentiels, l'amélioration du cadre et du niveau de vie nourrissent des aspirations dont les Assises ont montré la force, et auxquelles le présent Livre Bleu doit apporter des réponses, tout en valorisant le potentiel de ces territoires.

Les outre-mer doivent être des « territoires accompagnés » dans leur transformation : c'est le deuxième axe stratégique de ce Livre Bleu.

Les Assises ont permis aux ultramarins de définir des priorités, de penser leur avenir, de dessiner des projets, qu'il nous appartient collectivement d'accompagner. Par des moyens financiers appropriés, dont le Livre Bleu précise la nature sur le quinquennat. Par un cadre juridique adapté, offrant la souplesse nécessaire pour prendre en compte les spécificités des outre-mer. Grâce à une Europe

protectrice, actrice et partenaire du développement des territoires. Grâce à des collectivités pleinement soutenues dans leur rôle de moteur de ce développement.

Les outre-mer peuvent être des « territoires pionniers » : c'est le troisième axe stratégique de ce Livre Bleu.

La majorité des territoires ultramarins se situent dans la zone intertropicale, qui concentre tous les enjeux de la planète, qu'ils soient démographiques, environnementaux, sanitaires, agricoles ou économiques. Les outre-mer, à leur échelle, doivent s'emparer de ces grandes questions. Ils disposent d'atouts considérables pour construire et promouvoir des réponses innovantes à ces défis.

« Territoires de rayonnement et d'influence » : c'est le quatrième axe stratégique de ce Livre Bleu.

Les outre-mer offrent à la France son rang de grande puissance maritime. Présents sur les trois océans, ils doivent s'appuyer sur leur ancrage dans des bassins maritimes dont ils partagent les cultures, auxquels ils sont liés par des enjeux communs et dans lesquels il faut construire des stratégies à la fois cohérentes et volontaires. Portés par la richesse de leur patrimoine matériel et immatériel, leurs artistes, leur offre touristique, les outre-mer doivent investir leur voisinage. La perception qu'ont nos concitoyens de l'Hexagone de ces richesses inestimables doit, elle aussi, évoluer.

I. TERRITOIRES À VIVRE

Être pris en compte, ce n'est pas nécessairement être traité à part. Le livre bleu traduit une orientation forte : mobiliser l'ensemble des ministères pour assurer, outre-mer, la pleine effectivité des politiques publiques engagées au niveau national, en les adaptant si nécessaire afin de permettre à chacun d'exercer ses droits fondamentaux, de bénéficier d'un accès effectifs aux services publics essentiels et à des standards de vie décentes.

1

La France des outre-mer est fortement exposée aux risques naturels, dont certains peuvent atteindre des intensités extrêmes. La gestion de la crise sans précédent provoquée par la succession de trois ouragans majeurs au mois de septembre 2017 aux Antilles a confirmé la capacité de l'État, des collectivités, du tissu associatif et de la population à faire face à un événement de haute intensité.

Un travail soutenu de retour d'expérience démontre que des initiatives pourraient être prises dans un dialogue entre le Gouvernement et le Parlement quant à la nécessité éventuelle de procéder à des adaptations législatives en matière de résilience de l'habitat et des réseaux, d'augmentation du taux de pénétration des assurances, de soutien à l'ingénierie des collectivités, ou encore de simplification du cadre juridique pour le rétablissement des services publics essentiels.

L'État s'engage dans le Livre Bleu pour assurer le dimensionnement des moyens d'alerte et de secours par une revue générale des dispositifs de sécurité civile outre-mer et la mise en place d'une réserve interministérielle de crise.

Afin d'assurer une meilleure réaction aux événements, **une revue de la doctrine d'alerte est engagée pour La Réunion et une planification « crise majeure outre-mer » sera mise en place.**

Des investissements cruciaux sont décidés comme le déploiement du Système d'alerte et d'information des populations (SAIP) aux Antilles, le renouvellement d'un radar météorologique à La Réunion ou la création de signalisation et de guidage vers des zones refuge.

La prévention des risques naturels sera enfin dynamisée afin **d'accélérer les réalisations du Plan séisme Antilles.**

Enfin, **des plans multirisques seront expérimentés outre-mer** afin de mieux prendre en compte l'accumulation des aléas et des risques.

2

Pierre d'angle du développement, la sécurité a été placée au cœur de leurs priorités par les ultramarins lors des Assises, alors qu'ils sont confrontés à une délinquance parfois violente à laquelle l'État se doit d'apporter des réponses. L'important effort engagé dans le cadre des plans de « sécurité outre-mer » sera poursuivi et amplifié.

Les hausses d'effectifs de policiers et de gendarmes se poursuivront pour atteindre au moins 500 effectifs supplémentaires sur les 10 000 créations de poste souhaitées par le président de la République durant le quinquennat.

Le nouvel élan donné en 2018 aux politiques de sécurité dans certains territoires sera soutenu pendant tout le quinquennat :

Le plan « Harpie 2 » contre l'orpaillage illégal en Guyane se traduit notamment par l'apport de 140 militaires supplémentaires, le renforcement des actions sera soutenu par une ligne budgétaire alimentée par les saisies d'or dont 100% seront ainsi restituées à la Guyane.

Le renforcement sans précédent des moyens dédiés à la lutte contre l'immigration illégale à Mayotte présenté dans le cadre du plan d'action du Gouvernement au mois de mai 2018 permettra de réaffirmer dans la durée la priorité du Gouvernement pour la maîtrise des flux migratoires qui déstabilisent l'île.

Une conférence nationale pour la sécurité outre-mer, réunissant les ministres chargés de l'Intérieur, de la Justice et des Outre-mer se réunira au second semestre 2018.

Les violences faites aux femmes, la délinquance des mineurs et la sécurité routière sont trois enjeux concernant lesquels le Gouvernement a décidé de prendre des initiatives visibles et concrètes

Un accent particulier sera mis sur la lutte contre les violences faites aux femmes, dont l'importance est un facteur commun à l'ensemble des outre-mer, mis en lumière par un important rapport du Conseil économique, social et environnemental en septembre 2017.

La lutte contre les violences faites aux femmes fera l'objet d'une stratégie de prévention déclinée dans tous les territoires et bénéficiera de financements accrus dans le cadre du fonds de prévention de la délinquance outre-mer (+ 37% en 2018).

En lien avec CDC-Habitat, des solutions de relogement seront mises en place dans chaque territoire pour accueillir les femmes victimes de violences.

Un réseau de femmes d'influence ultramarines et de l'hexagone, constitué à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, a décidé de s'engager dans ce combat, avec le soutien du ministère des outre-mer.

Le renforcement des moyens de la protection judiciaire de la jeunesse en Guyane, à Mayotte et en Nouvelle Calédonie (sous une forme adaptée aux compétences du territoire) traduira la volonté du Gouvernement d'apporter des réponses à la délinquance des mineurs.

Des solutions innovantes seront expérimentées afin de lutter plus efficacement contre la mortalité sur les routes des outre-mer, dont les statistiques seront désormais incluses dans les chiffres nationaux de la sécurité routière, par exemple :

Des sanctions pénales plus lourdes pour le non port du casque en deux-roues.

Le financement de campagnes de sensibilisation en langue locale.

3

Le Gouvernement organisera à la rentrée une grande conférence destinée à mobiliser l'ensemble de ses partenaires pour donner un nouveau souffle à la politique du logement outre-mer. Les Assises ont déjà permis de formaliser plusieurs axes de cette stratégie :

La prolongation jusqu'en 2025 des dispositifs d'aide fiscale à l'investissement outre-mer afin d'assurer de la visibilité aux opérateurs du logement social.

La simplification des documents d'urbanisme et notamment des schémas d'aménagement régionaux dans le cadre du projet de loi ELAN en cours d'examen.

La mobilisation du nouveau programme national de renouvellement urbain au profit de 34 quartiers prioritaires dans les 5 départements et régions d'outre-mer.

La revitalisation de 13 centre-bourgs dans le cadre de l'opération cœur de ville.

L'installation, à la rentrée, d'une commission réunissant État, collectivités et acteurs du logement pour proposer au Gouvernement un catalogue de simplifications en matière de normes de construction et de certification outre-mer, dans le respect de la sécurité des populations.

L'accompagnement actif des acteurs visant l'émergence d'une filière amiante outre-mer et une réflexion sur l'optimisation des paramètres du crédit d'impôt.

L'inclusion au projet de loi ELAN de dispositions permettant d'accélérer et de simplifier les opérations de lutte contre l'habitat illégal à Mayotte et en Guyane.

La formulation de propositions innovantes pour financer les opérations d'accession sociale à la propriété dans le contexte de la suppression des allocations qui concourraient à leur financement.

4

Le plan « EAU-DOM » constitue le cadre dans lequel l'État intensifiera l'action de long terme engagée pour permettre aux ultramarins d'accéder à ce bien essentiel et de bénéficier d'un service public de qualité. En particulier :

L'État intensifiera les financements importants déjà mobilisés dans ce cadre, actuellement de l'ordre de 70 millions d'euros par an.

Ces financements seront priorisés en faveur des territoires ayant signé un contrat de progrès ou engagés dans cette démarche.

La prégnance des enjeux en Guadeloupe a conduit le Gouvernement à proposer la mise en place du « **plan eau Guadeloupe 2022** ». Ce plan repose sur une première phase d'urgence avec pour objectif la suppression des « tours d'eau » sous un délai de 24 mois.

Le plan d'action du Gouvernement présenté à Mayotte au mois de mai 2018 prévoit la mobilisation de 67 M€ en faveur de l'eau et de l'assainissement sur le quinquennat, en vue de répondre aux risques de pénurie liés à la vétusté des infrastructures et à la croissance des besoins.

Une stratégie interministérielle sera conçue en 2018-2019 pour accompagner les collectivités non éligibles au plan « EAU-DOM ».

5

Les outre-mer font face à des enjeux particuliers de santé publique, alors même que des contraintes parfois majeures freinent l'égal accès aux soins.

Un fonds spécifique sera mobilisé à compter de 2019 pour financer des actions de santé publique outre-mer à la hauteur des enjeux des territoires, avec un accent plus particulièrement mis sur la prévention de l'alcoolisme, des addictions et des

conduites à risque. La montée en puissance de ce fonds sera progressive sur le quinquennat.

Une action résolue pour faire face à la pénurie de médecins se concrétisera par la création d'une centaine de postes d'assistants spécialistes « outre-mer » doté d'un statut attractif ou encore la mise en place conventionnelle de contrats d'installation spécifiques à l'outre-mer pour les professions de santé. Des expérimentations relatives à de nouvelles répartitions de tâches entre professionnels de santé concourront également à cet objectif.

Le pilotage du système de santé sera renforcé avec la création d'un centre national de ressources en appui aux agences régionales de santé ultramarines.

Un nouveau modèle de financement des établissements, adapté aux outre-mer, sera mis en œuvre dans le cadre de la réforme engagée au niveau national.

L'expérimentation de maisons médicales itinérantes, la mise en place du service sanitaire, pour les étudiants en santé dès 2019 ou encore la mise en place d'une cellule d'accompagnement des familles des patients en évacuation sanitaire dans l'hexagone, concourront à renforcer l'accès aux soins.

La feuille de route confiée par le Premier ministre à la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées sera déclinée outre-mer, mettant l'accent sur le dépistage néonatal, l'octroi d'un bonus financier aux crèches qui accueillent des enfants en situation de handicap et l'engagement d'un plan structurel de rattrapage des structures de prise en charge et d'accompagnement des personnes handicapées.

6**Les outre-mer sont confrontés à des mutations démographiques qui bouleversent leurs structures sociales. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes fera l'objet d'une déclinaison spécifique outre-mer pour en tenir compte avec pour priorités :**

Le développement des dispositifs d'accueil collectif des enfants de moins de trois ans, en priorisant les territoires où ils sont les plus nécessaires (notamment Mayotte, la Guyane et La Réunion) pour répondre aux besoins de 6 500 places estimés en outre-mer sur le quinquennat.

Le soutien financier renforcé des établissements d'accueil des jeunes enfants par l'augmentation des taux de subventions accordée par la Caisse d'Allocation Familiale et la mise en place d'un tiers payant pour les familles les plus modestes ;
L'expérimentation de nouveaux modes d'action : création de « guichets uniques de la petite enfance » pour accélérer les créations de places ; mise en place de Conférences Territoriales de l'Action Sociale et de la Famille dans les territoires volontaire.

7**L'indispensable priorité que constitue l'accès de tous à une éducation de qualité suppose un accompagnement renforcé des élèves dans et hors de l'École, passe notamment par :**

La mise en place, à la rentrée 2019 du dispositif « devoirs faits » dès l'école primaire, dans l'objectif de réduire de moitié l'écart entre les outre-mer et l'hexagone dans la maîtrise des compétences de base qui structurent l'avenir des élèves.

L'extension des programmes de réussite éducative à l'ensemble des publics situés dans les quartiers « politique de la ville » outre-mer.

L'engagement d'un plan de lutte contre le décrochage scolaire dans chaque territoire, la création d'au moins un lycée de la deuxième chance dans chaque territoire et le développement des internats de réussite pour tous.

8**Dans des territoires où coexistent un chômage de masse des jeunes et des emplois non pourvus en grand nombre, la transformation des outre-mer passe par un élan sans précédent pour la formation professionnelle :**

L'engagement de plus de 700 millions d'euros entre 2018 et 2022 dans le cadre des pactes d'investissement dans les compétences pour accompagner vers l'emploi et former les jeunes aux filières d'avenir ;

Une attention renforcée pour les publics les plus fragiles, grâce à l'expérimentation d'un contrat de professionnalisation adapté outre-mer et le développement des formations de pré-emploi des jeunes. Les bénéficiaires des minima sociaux bénéficieront également d'un accompagnement renforcé dans la recherche d'un emploi dans le cadre des nouveaux dispositifs qui seront annoncés dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en juillet.

9**Les Assises ont conduit l'ensemble des outre-mer à exprimer le souhait d'une action résolue en faveur de la jeunesse, du sport et de la vie associative.**

L'État favorisera l'engagement associatif des jeunes par une mobilisation accrue du service civique au profit du monde associatif et des collectivités territoriales outre-mer.

Le plan équipement sportif outre-mer, mis en œuvre par les ministères des sports et des outre-mer sera pérennisé sur le quinquennat.

Afin de démocratiser la pratique sportive, un « Pass sport » destiné aux moins de 16 ans sera mis en place, sur le modèle du « Pass Culture » actuellement expérimenté en Guyane.

La création ou la labellisation de maisons « sport-santé » dans tous les territoires favorisera l'accès de tous, à l'activité physique et sportive et à tous les âges de la vie.

Les besoins d'accompagnement des athlètes ultramarins seront spécifiquement pris en compte dans les projets de performance fédéraux et dans le pacte de performance, mis en œuvre par le ministère des sports afin de rendre plus compatibles la pratique de haut niveau et la vie professionnelle.

10 Le manque de structures d'accueil et de suivi des personnes âgées dépendantes outre-mer impose des réponses à la hauteur des enjeux, notamment dans certains territoires confrontés à un vieillissement brutal de leur population.

Les besoins exprimés lors des Assises seront pleinement pris en compte dans la réflexion nationale actuellement menée sur le grand âge.

Le développement des services à la personne bénéficiera d'une enveloppe de soutien de 100M€ entre 2019 et 2020, dont une partie sera spécifiquement fléchée outre-mer.

Les conclusions des travaux menés par le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge et le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie nourriront la préparation d'un plan de soutien à l'investissement en EHPAD par territoire.

La révision des tarifs dépendance et la mobilisation des enveloppes financières nationales (360 millions d'euros) en faveur de l'augmentation du nombre de personnels soignants feront l'objet d'un fléchage spécifique outre-mer.

Les barèmes de l'aide individuelle à l'amélioration de l'habitat qui bénéficie aux personnes âgées seront révisés, pour que le reste à charge des assurés soit supportable.

Une révision du code de l'action sociale et des familles et du code de la construction et de l'habitat sera envisagée pour permettre aux établissements de type « résidence services autonomie » de bénéficier outre-mer des avantages existant dans l'Hexagone.

Les outre-mer feront partie des premiers territoires à expérimenter des formes de répit innovantes comme le relayage (qui permet qu'un unique salaire accompagne la personne aidée pendant l'absence du proche aidant) ou le balluchonnage (relais à domicile de l'aidant d'une personne âgée).

2.

**TERRITOIRES
ACCOMPAGNÉS**

Le Livre Bleu a pour objectif fondamental d'accompagner les territoires dans la construction de l'avenir qu'ils auront choisi de se donner, tout en contribuant à leur transformation pour les préparer à conquérir cet avenir et à faire en sorte que demain, les mêmes problèmes cessent de se poser en appelant les mêmes solutions d'urgence. Cette ambition nécessitait de définir un cadre et des outils en permettant l'atteinte.

11

Le Livre Bleu dessine un cadre financier pluriannuel pour les Assises, la convergence et la transformation des outre-mer, dont le quinquennat constitue le premier horizon

Le quinquennat constituera l'horizon d'un premier contrat de convergence et de transformation 2019-2022, conformément aux dispositions de la loi de programmation pour l'Égalité réelle outre-mer.

Le périmètre financier de cette contractualisation comprendra les ministères, parties prenantes aux actuels contrats de projet et de développement outre-mer. Il sera étendu à d'autres ministères dont l'intervention financière outre-mer est significative, notamment les ministères de la culture et de la santé.

Cet engagement interministériel pluriannuel fournira un cadre au financement des projets issus des Assises et d'un nombre important des ambitions du présent Livre Bleu, auquel contribueront également de nouveaux leviers budgétaires du ministère des outre-mer.

Le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) sera porté à 110 M€ par an.

Doté de 110 M€ par an à compter de 2019, le FEI permettra de mobiliser près de 500 M€ sur le quinquennat en faveur de l'investissement public, soit 280 M€ de plus sur le quinquennat.

400 M€ seront mobilisés pour le développement économique des outre-mer, dans le cadre d'un nouveau dispositif d'intervention doté de 100 M€ par an.

Ces moyens nouveaux, mobilisés au service du financement de l'économie, permettront de générer un levier multipliant d'autant leur effet.

Ces nouveaux leviers budgétaires auront pour corollaire la modulation des paramètres de plusieurs dispositifs fiscaux, dans un souci d'efficacité de la ressource publique et de justice sociale.

Les dispositifs nationaux seront adaptés pour assurer leur pleine effectivité outre-mer.

C'est en particulier le cas du Grand Plan d'Investissement, dont un «compteur» permet de s'assurer qu'il atteint la cible d'1 Md€ sur le quinquennat pour les outre-mer.

La Caisse des Dépôts et consignations mobilisera plus de 3Md€ de prêts et 100M€ de fonds propres au cours des 5 prochaines années.

La BPI sera déployée en propre dans les départements et régions d'outre-mer.

12

L'avenir des outre-mer est intimement lié au devenir de l'Union européenne, dont ils contribuent à porter la voix dans les trois océans.

La politique de cohésion et les fonds structurels européens, dont les outre-mer sont d'importants bénéficiaires, ont singulièrement contribué à la transformation des territoires au cours des dernières décennies. Ces fonds constituent les indispensables contreparties des prochains contrats de convergence et de transformation.

Dans le contexte du Brexit, la France défendra l'intérêt des outre-mer et réaffirmera son attachement à ce que les territoires continuent de bénéficier d'un soutien financier à la hauteur des défis auxquels ils font face.

La France fera de l'exigence de cohérence des politiques communautaires une priorité, en particulier par la prise en compte systématique de la situation des RUP dans la négociation des accords internationaux.

L'entrée des outre-mer dans « l'âge adulte » de leur relation avec l'Union européenne commande une déclinaison adaptée des politiques communautaires à leur endroit, ce qui suppose l'affirmation de plusieurs orientations fortes :

La possibilité d'appréhender les aides d'État selon la réalité des marchés, au prisme de leur impact sur le « bon fonctionnement du marché intérieur ».

La possibilité d'adapter les normes à la réalité des territoires : en application des principes de subsidiarité et de réalité géographique, pouvant conduire à les dispenser de certaines obligations de moyens au profit d'une logique de résultats.

L'extension à de nouveaux secteurs de la logique du « POSEI » en vigueur pour l'agriculture et la pêche, dessinant un cadre d'intervention adapté aux besoins des territoires ultramarins dans le domaine de l'industrie des biens et des services.

L'octroi des souplesses nécessaires à leur meilleure intégration régionale et à leur internalisation, en tant que frontières actives de l'Europe.

13

La transformation des outre-mer suppose la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire souple et pragmatique, donnant tout son sens à la logique de différenciation voulue par le président de la République.

L'État accompagnera activement les territoires qui souhaiteront faire évoluer leur statut pour l'adapter aux contraintes et enjeux de leurs situations respectives. La Polynésie Française, Wallis-et-Futuna et Mayotte ont d'ores et déjà engagé des travaux en ce sens.

Les Assises des outre-mer ont fait apparaître la nécessité d'alléger certaines normes qui peuvent constituer des obstacles pour l'émergence et la conduite de projets ou de stratégies locales, en particulier dans les collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution.

C'est pourquoi le Gouvernement a proposé, dans le cadre de la révision constitutionnelle en cours, une nouvelle rédaction de l'article 73, visant une simplification et une accélération des procédures d'habilitation à adapter les lois ou règlements nationaux.

Le projet de révision constitutionnelle de l'article 73 prévoit également la mise en place d'un projet de loi de ratification des normes élaborées par les collectivités qui pourrait être un nouveau vecteur d'adaptation et de simplification, au profit de tous les territoires.

La recherche des assouplissements nécessaires à la pleine prise en compte des contraintes des outre-mer devra s'accompagner d'une vigilance accrue sur la clarté et la lisibilité du droit, qui fera l'objet d'une mission dédiée.

14

Le développement et la transformation des outre-mer supposent la pleine association des collectivités territoriales, parce qu'elles en ont les compétences, mais également parce qu'elles sont au plus près des territoires et des attentes de leurs habitants. L'État les accompagnera dans l'exercice de leurs responsabilités.

La conférence nationale des territoires voulue par le président de la République a permis d'élaborer un nouveau pacte financier dans le cadre d'une **contractualisation de leurs dotations et de l'évolution de leurs charges de fonctionnement.**

Le ministère des outre-mer a engagé, en parallèle, une étude de fond sur les charges et recettes des collectivités ultramarines qui permettra de **réinterroger**

leur panier de ressources et l'efficacité des mécanismes de péréquation dont elles bénéficient.

L'assainissement des finances locales outre-mer est une nécessité qui doit notamment permettre la **résorption des délais de paiement publics** qui grèvent la trésorerie des entreprises ultramarines et menacent l'avenir d'un nombre croissant d'entre elles.

A l'appui de cette priorité, le Gouvernement étudiera la possibilité de règles renforcées destinées à **assurer l'effectivité du contrôle budgétaire** et l'ordonnancement des paiements des collectivités les plus en difficulté.

Cette priorité ira de pair avec la mise en œuvre, dans chaque territoire, d'un observatoire et d'une **stratégie en matière de commande publique**, afin de faciliter l'adaptation du tissu local aux importantes opportunités de développement qu'elle offre pour les territoires.

Plus généralement, les collectivités ultramarines expriment régulièrement un besoin d'accompagnement dans l'exercice de leurs compétences auquel **l'État répondra en déployant, progressivement, des plates-formes d'ingénierie au service des collectivités**, visant à accompagner celles qui en manifestent le souhait dans la conduite d'opérations complexes et dans le souci d'en accélérer la mise en œuvre.

15
Une nouvelle matrice de mesure de la convergence et de la transformation des territoires sera proposée aux collectivités.

Conçue avec l'appui du Conseil Général à l'Égalité des territoires, enrichie d'une référence aux 17 objectifs de développement durable, elle aura pour ambition de placer le citoyen au cœur de la mesure de ces transformations, et de constituer le pivot d'une évaluation annuelle de l'impact des politiques publiques outre-mer.

3.

**TERRITOIRES
PIONNIERS**



La perception des outre-mer doit évoluer. Elle ne peut plus se résumer à celle de territoires éloignés, sujets aux crises sociales et climatiques, ancrés dans le sous-développement, enfermés dans l'image figée d'un passé de carte postale.

Les outre-mer sont des terres d'excellence et d'innovation qui permettent à la France d'être en avance sur son temps, à la pointe des transformations qu'appelle l'adaptation aux défis du XXI^e siècle.

16

Les outre-mer regroupent 80% de la biodiversité française. Préserver ce patrimoine exceptionnel doit faire de la France un leader dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Cela suppose des initiatives fortes.

Mieux connaître

L'État se fixe comme objectif la **couverture intégrale des outre-mer par des Atlas communaux et intercommunaux de la biodiversité.**

Ces outils permettront la **mise en place d'un compteur de la biodiversité outre-mer** qui constituera un signal d'alerte et donnera une visibilité forte et essentielle pour sensibiliser à l'évolution de la biodiversité dans notre pays.

Mieux sensibiliser

Au moins **50 des 300 aires terrestres et marines éducatives et pédagogiques** prévues par le plan biodiversité seront situées en outre-mer et **six territoires ultra-marins** bénéficieront d'ici 2025 d'une expérimentation de projets de territoire reposant sur le développement de **solutions innovantes fondées sur la nature.**

La création de missions d'éco-volontariat, dans le **cadre du service national universel** permettra de **former et de déployer 300 ambassadeurs de la biodiversité outre-mer**, issus de la société civile locale.

Mieux protéger

En lien avec les collectivités locales, **deux réserves naturelles nationales seront créées d'ici 2022 outre-mer**, dont l'État accompagnera et soutiendra les gestionnaires, avec le soutien du programme TeMeUm, piloté par l'Agence française pour la biodiversité.

La France renforcera les moyens et l'ambition de l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens

(IFRECOR), portée par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire et le Ministère des Outre-mer depuis plus de 15 ans.

Mieux financer et mieux accompagner

Les outre-mer bénéficieront des mesures et moyens prévus dans le cadre du plan national biodiversité.

L'État prendra, en 2019, l'initiative de la création d'un **fonds spécifique pour la biodiversité outre-mer**, afin d'accompagner efficacement les initiatives portées par des associations ou des collectivités.

La France défendra la **pérennisation et la montée en puissance des programmes BEST** (« Biodiversity and Ecosystems Services in overseas territories ») dans le cadre du prochain paquet budgétaire européen post-2020. Ce programme, dont les outre-mer sont bénéficiaires, prévoit 2 millions d'euros pour la période 2018-2019.

Conformément aux engagements du président de la République, l'AFB installera, en Guyane, son service « **valorisation économique de la biodiversité** » d'ici fin 2018. Ce dernier aura vocation à apporter son appui et son expertise à l'ensemble des territoires.

17

Le développement de l'économie circulaire se heurte à des contraintes importantes outre-mer, très largement mises en avant lors des Assises. Les réponses passent par une mise en œuvre adaptée de la feuille de route nationale sur l'économie circulaire (FREC).

La FREC fixe des objectifs ambitieux (réduction de moitié de la mise en décharge et recyclage de 100% des plastiques d'ici 2025, valorisation de 70% des déchets du BTP d'ici 2020 ; sortie des bio-déchets des poubelles...) Leur atteinte, dans le cadre des planifications stratégiques régionales, appelle des mesures d'adaptation outre-mer.

Les financements du Fonds déchets, opéré par l'ADEME, seront mobilisés pour achever le déploiement de déchèteries, la réhabilitation des décharges, la création de plateformes de compostage.

Les planifications stratégiques régionales fixeront une date à partir de laquelle **certains déchets ne devront plus être exportés vers l'Hexagone, mais traités localement**. Les éco-organismes accompagneront cette ambition.

Le déploiement des filières REP (responsabilité élargie du producteur) **outre-mer reposera sur des plans d'actions territorialisés** avec les éco-organismes comportant des objectifs pour chaque outre-mer.

Une tarification incitative sera mise en place, par le biais de taux réduits de TGAP, pour soutenir les installations d'incinération des déchets produisant de l'électricité et la réinjectant dans le réseau.

Afin de **faire des outre-mer des précurseurs dans l'utilisation des combustibles solides de récupération (CSR)** les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) prioriseront les centrales produisant de l'électricité à partir de cette source d'énergie.

La valorisation des déchets d'ameublement comme biomasse mobilisable et la méthanisation des déchets organiques ont donné lieu à des projets dans le cadre des Assises dont l'accompagnement sera priorisé dans le cadre des prochaines PPE et des appels à projet de la CRE.

18

Les outre-mer incarnent l'avenir énergétique de notre pays. L'occasion nous est collectivement donnée d'en faire les précurseurs «100% ENR» de la transition énergétique et de la promotion des mobilités électriques propres.

Les prochaines programmations pluriannuelles de l'électricité (PPE) prévoient l'échéance à partir de laquelle il sera mis fin à la mise en service de nouvelles infrastructures de production électrique issue de ressources fossiles : elles **acteront ainsi la transition vers des territoires 100% ENR**

Pour accompagner la transition majeure de modèle qu'implique cette ambition :

Les outre-mer bénéficieront d'appels d'offre territorialisés dans le cadre du plan climat, ciblant principalement les installations photovoltaïques de grande puissance.

Le développement de solutions de stockage centralisé bénéficiera du soutien financier de l'État suivant la méthodologie de la commission de régulation de l'énergie.

En particulier une **priorité d'accès aux 100 millions d'euros mobilisés en 2019 pour déployer l'hydrogène** dans l'industrie, la mobilité et l'énergie, en zone non interconnectée sera donnée aux outre-mer.

L'État propose de fixer dans les prochaines PPE des objectifs ambitieux et adaptés de pénétration du véhicule électrique par territoire. Il s'agit de faire des outre-mer des lieux d'expérimentation, en avance dans la transition énergétique de notre société. Les flottes de personnes morales, qui représentent entre 40 % et 60% du taux d'immatriculations outre-mer, seront priorisées afin d'atteindre ces objectifs. La remise d'un rapport d'expertise à l'été permettra de partager le détail de cette ambition avec l'ensemble des territoires concernés.

Pour accompagner la transition majeure de modèle qu'implique l'ambition de territoires 100% ENR, l'État misera sur l'innovation ultramarine :

Il contribuera financièrement au développement de projets pilotes de micro-réseaux 100% d'ENR dans des sites isolés dépendants des énergies fossiles.

Il adaptera les réglementations techniques pour maximiser la pénétration des énergies renouvelables intermittentes sur les réseaux

Il accompagnera le développement de la filière biomasse et mettra en place, en Guyane, un contrat de transition écologique avec la filière bois-énergie, dès 2018.

19

L'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et le bois, la pêche et l'aquaculture représentent un gisement d'emplois, d'innovation et d'attractivité pour les outre-mer autant qu'un instrument pour réduire leur dépendance.

Pour accélérer la transformation des secteurs concernés, le Gouvernement mise sur la mobilisation des acteurs : acteurs économiques de l'amont à l'aval, dans des démarches de filière, collectivités territoriales, mais aussi consommateurs et citoyens, avec le pouvoir d'orientation que leur confère leur capacité de choisir les produits qu'ils achètent.

L'État accompagnera ces acteurs pour faire de l'alimentation et de l'autonomie alimentaire un levier de développement économique des territoires. Une fois adoptée, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, offrira **un cadre favorable au développement des organisations de producteurs, à la montée en gamme des productions et à la structuration des filières ultramarines en s'appuyant notamment sur les interprofessions.**

L'État accompagnera l'ensemble des parties prenantes afin qu'elles s'approprient ces nouvelles dispositions législatives et **fera de la restauration collective, et de la grande distribution, une priorité pour la structuration des filières ultra-marines.**

L'élaboration de « projets alimentaires territoriaux » permettra d'accompagner de nouvelles initiatives permettant de répondre aux besoins alimentaires d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Le développement des outils de gestion des risques et la valorisation de la dynamique d'exportation seront encouragés.

Les outils du POSEI comme le volet agricole du grand plan d'investissement (GPI) permettront de renforcer la compétitivité et d'accompagner la transformation des entreprises et des filières agroalimentaires.

La mise en place, au terme des discussions engagées avec la Commission européenne, d'un régime d'aides d'État en faveur de la construction de nouveaux navires de pêche.

Afin de développer la filière aquaculture, les différents régimes d'aides existants seront mis à contribution, pour favoriser l'investissement productif en aquaculture dans tous les territoires.

L'État accompagnera également l'essor de la bioéconomie, véritable moteur de création de valeur. Ce soutien concernera particulièrement la valorisation de la ressource forestière et s'appuiera notamment sur la mobilisation du volet agricole du GPI. La mise en place de filières de valorisation de la biomasse agricoles, forestières et marines seront plus généralement accompagnées.

20

Une meilleure structuration de la recherche doit permettre aux outre-mer de s'affirmer comme des territoires pionniers, à la pointe des objectifs de développement durable et du développement local.

Une plate-forme de recherche par bassin géographique sera mise en place pour encourager les synergies, donner de la visibilité et faire rayonner l'effort de recherche outre-mer. Ces plates formes seront coordonnées par une **instance nationale.**

Les appels à projet de l'Agence Nationale de la Recherche contribueront à cette ambition en identifiant des thématiques propres aux outre-mer.

Ces plates-formes privilégieront la conduite de programmes ciblant des thématiques prioritaires : séismes, éruptions, ouragans, sargasses, risques en santé-environnement, **mais aussi les leviers de croissance et de développement pour le tissu économique local** que constituent la pêche, l'aquaculture, la biodiversité, l'agroalimentaire...

Avec le concours des régions volontaires, **des appels à projets dits de « maturation »** seront proposés par l'ANR, sur le modèle actuellement

expérimenté par la région Guadeloupe et soutenu par la mobilisation des fonds européens.

21

Confrontées au défi de l'éloignement et d'une taille critique parfois insuffisante, les universités ultramarines doivent créer les synergies nécessaires pour accompagner les étudiants vers la réussite et contribuer au rayonnement des territoires.

Afin de ramener les taux de réussite des étudiants des universités ultramarines à un niveau comparable à ceux des universités de l'hexagone à la fin du quinquennat, les moyens d'accompagnement des étudiants seront renforcés, en mobilisant les dispositions de la loi ORE du 8 mars 2018.

L'offre de formation sera étendue et adaptée en favorisant les synergies entre universités d'un même bassin régional et en **développant le recours aux technologies de l'information afin de renforcer les liens régionaux et avec l'Hexagone.**

Les mobilités seront favorisées dans le cadre d'engagements de performance prévoyant l'accueil croisé d'étudiants et d'enseignants et la construction de parcours universitaires en partenariat entre établissements.

Les plates-formes de concertation en matière de recherche proposées au titre du présent Livre Bleu seront des outils essentiels pour alimenter le dialogue entre l'État et les universités dans le cadre des contrats de site. Ces documents favoriseront la montée en puissance des projets scientifiques.

Le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche inscrira dans son prochain appel à projets la possibilité de soutenir des réseaux d'universités afin **de donner suite au projet d'école universitaire de recherche (EUR) présenté par les universités ultramarines dans le cadre du Programme investissement d'avenir.**

4.

TERRITOIRES

D'INFLUENCE

ET DE

RAYONNEMENT

La libération des énergies, l'accompagnement du désir d'entreprendre, le soutien renforcé aux secteurs d'avenir doivent contribuer à mieux faire rayonner les outre-mer dans leurs bassins maritimes. Cette ambition doit être soutenue par l'élaboration de stratégies régionales cohérentes, lisibles, autour de priorités clairement définies et d'une diplomatie de projets. Forts de leur inestimable richesse culturelle, les outre-mer peuvent contribuer au rayonnement international de la France. En retour, la perception qu'ont nos concitoyens de la place des outre-mer dans la Nation doit évoluer et s'enrichir d'une compréhension nouvelle, les médias du service public auront la tâche d'y contribuer.

22

Grâce aux outre-mer, la France est désormais le seul pays de l'Union européenne présent dans les trois océans. Cette situation unique doit être mise à profit pour définir des stratégies régionales par bassin maritime, ménageant la part des outre-mer dans la stratégie globale d'influence de la France.

Le livre Bleu définit ce que pourraient être les axes principaux de chacune de ces stratégies, dont les champs sont larges et passent à la fois par une meilleure intégration des outre-mer aux forums politiques et organisations régionales, par le soutien des postes diplomatiques à l'identification de partenaires économiques pour les entreprises, par l'engagement de coopérations régionales mutuellement bénéfiques dans les domaines éducatif, culturel, sécuritaire, celui enfin de la prévention des risques naturels majeurs.

L'État propose la mise en place d'une rencontre stratégique bisannuelle par océan entre les ministres et les exécutifs locaux afin d'examiner les objectifs d'intégration régionale, les projets en cours et les synergies à créer.

Ces stratégies nécessitent la mise en œuvre d'une diplomatie régionale de projets, reposant notamment sur **le renforcement des partenariats économiques, culturels et de développement avec les États de la zone**. Ces orientations, retenues lors du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement de février 2018, supposent une approche décloisonnée des projets et des financements actuellement destinées aux RUP, PTOM ou pays ACP, en lien avec l'AFD.

Elles pourront également s'appuyer sur une politique d'influence dans les organisations régionales ou européenne, ou encore par l'organisation d'évènements internationaux à forte visibilité, tels que la prochaine conférence de coopération régionale Antilles, Guyane et Nord Atlantique, à l'automne 2018 à Fort de France, ou encore le prochain sommet France-Océanie à Papeete en 2019.

23

Penser l'avenir des outre-mer implique, pour chacun d'entre eux, la mise à niveau d'infrastructures à même de les relier au monde.

Le comité interministériel de la mer de novembre 2017 a tracé l'ambition de la France pour le développement de l'économie bleue en outre-mer. En plus des projets déjà lancés ou décidés, **L'État examinera, dès 2018, les initiatives présentées par les territoires lors des Assises dans le cadre des prochains contrats de convergence et de transformation.**

Il en va de même des infrastructures de transport terrestre, qui concernent des projets à long terme dont l'État n'est pas le seul financeur. **L'État accordera une priorité particulière aux projets de transports en commun en site propre et aux pôles d'échanges multimodaux dans la future programmation des infrastructures 2018-2022.**

La nécessité de soutenir le développement des transports en commun outre-mer se traduira également par l'engagement de travaux avec la Commission en vue de **créer une aide spécifique européenne aux transports dans les RUP** afin de compenser l'éloignement de ces territoires et leur non éligibilité aux aides allouées au développement des « corridors prioritaires ».

Le projet de loi d'orientation des mobilités en cours de préparation vise, entre autre, à faciliter le développement de **solutions de mobilité alternatives respectueuses de l'environnement**. **Les outre-mer bénéficieront à ce titre des appels à projets qu'initiera l'État et qui permettront de soutenir les nombreuses initiatives remontées des ateliers des Assises** : projets de navettes fluviales ou maritimes alternatives ou au transport routier, plateformes dématérialisées de mobilité partagée, aires de covoiturage, « vélo-école »...

Enfin, le désenclavement numérique est nécessaire à l'aspiration des outre-mer à une continuité territoriale qui les relie non seulement à l'Hexagone mais aussi au monde. Ce formidable levier de transformation doit permettre aux outre-mer de s'affirmer comme des territoires pionniers dans le domaine de la télémédecine,

de l'enseignement à distance, la transition numérique des entreprises...

Les outre-mer seront pleinement inclus dans les objectifs fixés par le président de la République, visant à garantir à tous un accès au haut débit d'ici 2020, au très haut débit d'ici fin 2022 et une couverture mobile de qualité permettant tous les usages de la 4G.

Dans le cadre du plan France Très Haut Débit, l'État s'est engagé à hauteur de près de 145 M€ pour soutenir le déploiement des réseaux d'initiative publique.

Comme s'y était engagé le président de la République fin 2017, **un plan d'aménagement numérique vient d'être élaboré entre la Guyane et l'Agence du numérique pour un montant de plus de 40 M€**, prévoyant le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné et la mise en place de solutions satellitaires pour les communes isolées.

Une enveloppe d'environ 20 M€ sera mobilisée pour accompagner dans un cadre contractuel les territoires du Pacifique dans leurs efforts de construction de câbles domestiques et de déploiement de la fibre au sol **ainsi que Saint-Martin**, pour aider la reconstruction des infrastructures de réseau endommagées par l'Ouragan Irma.

Dans le domaine de la téléphonie, **une cartographie détaillée de la couverture mobile des outre-mer sera publiée par l'ARCEP en 2018.**

En outre, un programme exceptionnel de renforcement de la couverture mobile sur fonds publics, sera engagé, doté de 10 M€. Une première tranche concernera l'édification de plusieurs points de diffusion en Guyane dès cette année et dans le respect des engagements des accords de 2017.

24

La transformation des outre-mer passe par celle de son tissu économique. Préparer les outre-mer à mieux relever le défi de la mondialisation et à sortir d'un modèle quasi exclusivement centré sur des échanges avec l'Hexagone suppose de réinterroger des outils d'accompagnement sédimentés depuis plus de trente ans.

La réforme des aides économiques outre-mer repose sur un triple principe :

La simplification visant à en renforcer la lisibilité, **un meilleur ciblage** visant à accompagner les gisements d'emploi et de croissance que constituent l'économie bleue, le tourisme, l'économie verte, l'économie agricole et productive, l'économie numérique et créative.

Le maintien de l'effort financier, qui passe par une utilisation plus efficiente des ressources publiques actuelles.

La date de validité des dispositifs d'aide fiscale à l'investissement outre-mer sera portée à 2025, afin de donner aux investisseurs la visibilité dont ils ont besoin.

Un nouveau dispositif d'intervention en faveur du développement économique des territoires sera mis en place, doté de 100 millions d'euros par an. Ce dispositif financera des outils de garantie, de préfinancement, de bonification de prêts, de capital risque. Il permettra d'accompagner financièrement la mise en œuvre de projets concrets dans un calendrier resserré.

Reposant sur la mobilisation des acteurs de référence que constituent la CDC, l'AFD et la BPI, ce nouveau mécanisme implique un **déploiement en propre de cette dernière outre-mer.**

L'offre de microcrédit sera, elle aussi, développée et son cadre réglementaire assoupli pour accompagner le désir d'entreprendre.

La réforme des multiples dispositifs « zonés » outre-mer permettra de renforcer l'attractivité des territoires par **la création d'un dispositif unique de zone franche d'activité, renforcé et stabilisé sur le quinquennat**. Mieux ciblé, ce mécanisme comportera des niveaux d'intensité différenciés selon les secteurs professionnels considérés.

La réinjection du CICE outre-mer sous la forme de nouvelles exonérations de charges permettra elle aussi de simplifier et de mieux cibler les mécanismes d'allègement du coût du travail outre-mer, tenant compte du paramètre nouveau que constitue la réforme nationale des allègements de droit commun.

L'extension aux départements et région d'outre-mer des offices publics ministériels de greffiers dans les tribunaux mixtes de commerce permettra de réduire drastiquement le délai d'obtention des actes nécessaires à la vie des entreprises (K-Bis...).

Une politique résolue de lutte contre la vie chère et les surcoûts liés aux situations de rente et de monopole qui grèvent la compétitivité des entreprises ultramarines sera mise en œuvre, au terme de la série d'enquêtes conjointement engagées par l'Autorité de la Concurrence et les services du ministère de l'économie sur les matériaux de construction, les communications téléphoniques et internet, le transport aérien, les carburants et la grande distribution.

25 Permettre aux outre-mer de prendre le virage de la transformation économique suppose de faire évoluer l'accompagnement des projets, en insistant sur l'amont, et en se spécialisant sur l'innovation - adaptation.

Pour atteindre cet objectif, un état des lieux de l'innovation en outre-mer sera conduit en 2018, autour d'une cartographie des acteurs et outils de soutien à l'innovation, d'une analyse du positionnement stratégique des territoires et d'un recen-

sement des besoins identifiés au sein de chacun des bassins géographiques.

L'État proposera d'inclure dans les contrats de convergence et de transformation, le développement d'outils dédiés à l'accompagnement en amont des entreprises innovantes (pépinières, « labs », centres de preuves du concept...).

En lien avec le ministère de l'économie et des finances, de l'enseignement supérieur et de la recherche, **les actions de la troisième vague du Programme d'investissements d'avenir seront territorialisées dès 2018 afin de bénéficier pleinement aux outre-mer.**

Une mission nationale dédiée à l'innovation outre-mer sera créée. Elle devra nouer des partenariats clairs avec différents accélérateurs, tant au niveau national qu'international afin d'apporter des perspectives de développement aux projets locaux.

L'État proposera une aide à la mobilité aux porteurs de projet, afin de leur permettre, sur une période de 6 mois, d'éprouver les preuves de concept en levant des fonds.

L'État lancera une communauté « French tech » pour les start-ups ultramarines, spécialisée dans l'innovation/adaptation.

26 Ces leviers concourront à la stratégie qu'entend proposer le Gouvernement pour promouvoir un tourisme durable outre-mer, respectueux des stratégies des territoires.

Conçue à la lumière de l'importance accordée à ce sujet dans le cadre des Assises, cette stratégie doit permettre aux outre-mer de bénéficier de la croissance du marché du tourisme dans leurs bassins maritimes, en valorisant leurs atouts.

Un conseil stratégique du tourisme outre-mer, chargé de formaliser cette stratégie, sera installé en 2018, en appui du Comité interministériel du tourisme, composé de représentants des minis-

tères en charge du Tourisme, des Outre-mer, de l'Economie et des Finances, des collectivités compétentes, des acteurs de la filière et d'Atout France.

Dans ce cadre, l'État proposera notamment l'engagement conjoint d'un plan d'investissement en faveur du tourisme, en mobilisant l'ensemble des outils d'intervention issus de la réforme des aides aux entreprises.

Ce plan comprendra un volet relatif à la mise en place dans chaque territoire de formations professionnelles qualifiantes dans les métiers du tourisme en mobilisant le plan d'investissement dans les compétences, l'implantation d'écoles hôtelières, l'offre de formation du RSMA, la constitution de partenariats avec LADOM.

Atout France assurera la promotion d'une « marque France » associée aux destinations ultramarines afin de les rendre plus visibles dans l'offre touristique globale.

27

Les cultures ultramarines doivent être le vecteur d'une meilleure inclusion des territoires et de leurs habitants dans la Nation, contribuer au rayonnement international de celle-ci et au sentiment d'une fierté commune.

L'éducation culturelle et la formation aux métiers de la culture doivent sous-tendre le dynamisme de la création et la vitalité du secteur outre-mer.

Les schémas territoriaux de formation culturelle seront priorités outre-mer et inclus dans le périmètre des prochains contrats de convergence et de transformation.

LADOM déploiera un dispositif de financement des déplacements effectués dans le cadre de la formation professionnelle dans les domaines culturels.

La valorisation des patrimoines ultramarins constitue le socle de cultures vivantes.

La mission pour la sauvegarde du patrimoine en péril confiée à Stéphane Bern a retenu, parmi 18 projets emblématiques, 5 projets ultramarins qui couvrent l'ensemble des départements d'outre-mer.

Le fonds incitatif pour le développement linguistique des outre-mer et l'Appel à projet « Langues et Numérique » soutiendront les projets présentés dans le cadre des assises dans le domaine des langues autochtones.

La transformation du Memorial ACTe en Guadeloupe en établissement public, la future fondation pour la mémoire de l'esclavage et le projet d'un lieu de mémoire au cœur de Paris participent de cette identité patrimoniale au cœur de notre Histoire commune.

La diffusion des œuvres et artistes ultramarins et l'accès des publics ultramarins à l'offre culturelle seront encouragés.

L'Office Nationale de Diffusion Artistique intensifiera et élargira le champ de ses interventions en faveur des outre-mer, afin d'accompagner les projets de déplacement entre les outre-mer et l'hexagone ou les zones géographiques proches.

Le fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels, financé par les ministères de la Culture et des outre-mer sera porté à 1 millions d'euros en 2019. Une mission interministérielle sera lancée au cours de l'année 2018 visant à évaluer l'impact de la fiscalité sur la circulation des œuvres artistiques entre les outre-mer et la métropole.

Dans les territoires, le plan « Culture près de chez vous » et le « Pass Culture » actuellement expérimenté en Guyane favoriseront l'accès de tous à la culture

La visibilité des outre-mer dans l'audiovisuel public sera renforcée.

Les chaînes et les stations de radio premières verront leurs moyens de production renforcés et leurs lignes éditoriales complétées par la prise en compte de la dimension océanique des territoires.

Des objectifs chiffrés de diffusion de contenus concernant les outre-mer ainsi que des indicateurs de résultat précis et vérifiables figureront dans le cahier des charges que l'État élabore pour l'audiovisuel public ainsi que dans les contrats d'objectifs des médias du service public, contrôlés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

La cité des outre-mer sera déployée en 2019.

Elle aura pour champ l'ensemble du territoire national et une ambition de rayonnement international.

Réseau inclusif et plate-forme d'intégration, elle associera des professionnels de la culture, des acteurs locaux, ultramarins, hexagonaux, internationaux, des décideurs et des financeurs publics.

Elle travaillera en lien étroit avec les acteurs du réseau des mémoires que constitue la future fondation pour la mémoire de l'esclavage et le Memorial ACTe en Guadeloupe.

Elle s'incarnera en outre chaque année à l'occasion d'une semaine des outre-mer, qu'elle sera chargée d'organiser, et qui pourra rassembler des initiatives sur les plans culturel (arts vivants, exposition, création, mise en valeur du patrimoine, langues régionales), éducatif (échanges, contenus, travaux d'études), économique (projets, initiatives, emploi, opportunités), recherche (programme de coopération, rendus de travaux...).

LES ASSISES ET APRÈS ?



